



Quelle qualification de je peut prétendre à un employeur

Par lievmart, le 17/10/2008 à 20:20

Bonjour,

j'ai été licenciée en tant E.T.A.M Aide Comptable depuis 1997 avec une expérience de 11ans
Qualification 575 convention du Batiment

depuis j'ai effectué de mission intérim Assistante Comptable ou opératrice de saisie

Depuis mars 2008 J'ai eu une mission intérim jusqu' en 31 MAI - LE 1 JUIN au 31 Décembre
2008 EN CDD employée Administratif basé sur un salaire de 1350 EUROS SMIC

Je perçois un Complément de salaire ASSEDIC car ma base de Salaire ASSEDIC est de
1580 EUROS

JE POSE MA QUESTION

Faut il que je me base sur le salaire de l'assedic pour une Ambauche en CDI??
CAR L'EMPLOYEUR APRES MON CDD IL VEUT EFFECTUER UN CDI A 1350 EUROS

EST CE QUE JE DOIS ACCEPTER ??? CAR JE PERT MES ACQUIS
SI L'EMPLOYEUR REFUSE DE DONNER LE SALAIRE QUE JE SUIS PAYER EN ASSDIC A
1580 EUROS JE SUIS SOUS PAYER PAR RAPPORT A MA QUALIFICATION D AVANT

JE DOIS NEGOCIER POUR AVOIR 1580 EUROS POUR MON CDI

ET S IL NE VEUT PAS DOIS JE ACCEPTER DE SIGNER MON CONTRA T EN DESSOUS

DE MA QUALIFICATION ????